

## **FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'EXPERTS-COMPTABLES RETRAITES**

**200- 216 rue Raymond Losserand 75014 Paris**

### **Procès-Verbal du conseil d'administration du 6 février 2024**

Le Conseil d'Administration de la Fédération s'est tenu le 6 février 2024 au siège du CROEC PARIS 50, rue de Londres

La feuille de présence comportant 15 administrateurs titulaires et 3 suppléants en remplacement et faisant état de 27 voix et 1 invité, est validée par le Président.

Le Conseil peut délibérer conformément à l'article 9 des statuts.

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation.

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 11 septembre 2023
- Actualités du Président
- Effectifs des associations au 31/12/2023
- Comptes annuels 2023 et budget 2024
- Compte-rendu des commissions et délibérations éventuelles
- Relations avec les Institutions (CAVEC, CNOEC, CNCC, Syndicats, CNRPL...=
- Questions diverses

#### **➤ Approbation du procès-verbal du Conseil du 23 novembre 2023**

Chaque participant a reçu le projet de procès-verbal préparé par la Secrétaire et revu par le Président. Le procès-verbal du CA du 23 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **➤ Actualités du Président**

Alain Rolland choisit de débiter par une question pratique, le changement de certaines dates des conseils d'administration de 2024 fixées lors du conseil de novembre et qui se télescopent avec les dates d'autres manifestations :

|             |                             |
|-------------|-----------------------------|
| Judi 04/04  | Maintenu au 04/04           |
| Mardi 18/06 | Lundi 17/06 en <b>Visio</b> |
| Mardi 17/09 | Judi 19/09                  |
| Mardi 19/11 | Judi 28/11                  |

Il enchaîne ensuite sur les actions de communication ECR qui se sont déroulées depuis décembre dernier marquant une période intense de communication pour la fédération.

#### **La newsletter de décembre**

Envoyée le 20 décembre 2023 à 10 300 retraités, par l'intermédiaire de Brevo (anciennement Sendinblue). Elle a fait l'objet d'un nombre d'ouvertures de 7 910, d'un nombre de clics de 3 058 et d'un nombre de clics uniques de 1 341.

Les clics ont porté pour 30 % sur l'éditorial, pour 25% sur les News de la profession et pour

44 % sur les offres de services (dont complémentaires santé 19 %, DPR 12 %, Francis Lefebvre 9%). ECR Paris a identifié en retour une douzaine d'adhésions.

### **Circulaire ECR 2024**

- Datée du 10 janvier elle a été expédiée le 18 janvier 2024 par la Cavec jointe à une lettre de la Cavec et avec la Newsletter « la Cavec & vous » pour les retraités,
- Elle a généré un nombre d'adhésions significatif : Paris 30 environ à ce jour.
- Les associations communiqueront à la fédération pour le CA d'avril le nombre d'adhésions générées par la circulaire et le fichier des nouveaux adhérents afin d'actualiser la liste communiquée au CNOEC pour le SIC.

### **Conférence sur la loi de Finances 2024**

A ce jour 275 inscrits en Visio et 21 en présentiel au CNOEC.

La communication a-t-elle été bien faite dans toutes les régions ?

Alain Rolland signale qu'il a, à l'aide d'une application spécifique, circularisé les adhérents de trois associations qui lui ont demandé de le faire.

Il y a un gros travail de gestion pour organiser ce type d'événement mais qui est important pour nos associations.

Le lien de connexion a été envoyé aux présidents des associations qui avaient invité directement leur adhérents, charge à eux de le diffuser auprès des adhérents inscrits.

### **Transmission des informations**

Un certain nombre de règles sont à respecter lorsque les associations transmettent des informations à la fédération (inscription à une conférence ou à l'abonnement Francis Lefebvre par exemple) pour faciliter leur traitement

- Eviter de transmettre un par un les inscriptions....
- Transmettre un fichier EXCEL avec une colonne par info : Nom, prénom, email..., (facile à copier).

Le président aborde ensuite les statistiques es effectifs adhérents des associations.

#### **➤ Effectifs des associations**

L'effectif des 19 associations s'élève au 31 décembre 2023 à 2072 soit **une progression de 7,7%** par rapport à l'année précédente (1924). La progression est le résultat de 355 nouvelles adhésions diminuée de 207 sorties.

Il est intéressant dans l'avenir de suivre l'âge des entrées et celui des sorties pour mesurer la fidélisation.

Le président félicite les trois associations, Aquitaine, Languedoc et Normandie qui ont une progression supérieure à 50%.

Trois montrent une légère baisse.

#### **➤ Les allocataires.**

Les chiffres de la CAVEC communiqués mi-janvier qui seront peut-être légèrement différents des chiffres officiels du bilan arrêtés plus tard, indiquent fin 2023 un nombre d'affiliés de 14 000 (Droit propre 12 001 + Droit dérivé 3 000) versus fin 2022 13 000 (Droit propre 12 001 + Droit dérivé 3 000) soit une **progression de 3,1 %**.

➤ **Taux de pénétration des associations régionales (TP)**

**Il est globalement fin 2023 de 14 %** versus 13,4 % fin 2022. Les taux de pénétration de chaque association sont présentés.

Fin 2023 2 associations ont un TP de + 25% (en 2022 3)  
2 associations ont un TP de 20 à <25% (en 2022 3)  
5 associations ont un TP de 15 à <20% (en 2022 5)  
6 associations ont un TP de 10 à <15% (en 2022 4)  
4 associations ont un TP <10% (en 2022 6)

Le taux de pénétration est plus bas dans les grandes régions à l'inverse des petites régions.

Il est rappelé que nous ne disposons pas des coordonnées des retraités non-membres des associations qui ne sont touchés que par la newsletter et la circulaire CAVEC.

Il y a la possibilité de toucher cette population par mail, uniquement, au nom de la Fédération, pas au niveau des associations régionales, en faisant attention de ne pas tomber dans la diffusion commerciale qui est interdite.

Une réflexion d'ensemble sur la communication sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

➤ **Variation des allocataires par grandes régions**

Progression de 3.1 %.

Les 3 plus grandes régions (IDF, Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur) représentent plus de 50 % des effectifs. Les régions qui baissent continue de chuter.

Combien d'adhérents viennent aux événements, il faut établir des statistiques.

En général, ce sont toujours les mêmes. Comment capter et fidéliser les autres ?

Nécessité de mener une réflexion sur le sujet. Besoin de faire entrer au conseil des gens plus jeunes qui ont occupé des fonctions dans la profession, et qui connaissent beaucoup de confrères.

Cibler les actions.

**Age moyen des adhérents**

Statistiques portent sur 19 associations représentant 1985 adhérents dont nous avons la date de naissance **soit 95,8% de l'effectif global**.

|        | <u>ECR</u> | <u>CAVEC 2022</u><br>(Prestataires) |
|--------|------------|-------------------------------------|
| GLOBAL | 75,6       | 74,9                                |
| HOMMES | 75,7       | 74,0                                |
| FEMMES | 75,2       | 78,6                                |

11 associations sont en dessous de l'âge moyen

**Répartition Hommes/Femmes**

|                               |       |
|-------------------------------|-------|
| Effectif 31/12/2023           | 2 072 |
| HOMMES 83,6%                  | 1 733 |
| FEMMES 16,4%                  | 396   |
| CAVEC (2022) H/F Allocataires | 70/30 |
| Actifs                        | 69/31 |

## ➤ **Comptes annuels 2023 et budget 2024**

Thierry Leprince commente les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 :

### **- Charges**

Elles sont passées de 65 710 à 91 755 euros

° le coût des CA passe de 18 785 en 2022 à 35 024 euros l'essentiel du surcoût venant du Conseil décentralisé et d'un conseil de moins en 2022.

° les frais des congrès ECF, IFEC, National s'élèvent à 13 738 euros

° les frais pour le site, DPR et FL pour une montant de 9 551 euros

° le maintien de la valorisation des prestations en nature CAVEC pour 17 000 euros

° une consultation d'avocat a été faite en vue du dépôt de marque en Europe.

Sur ce sujet, Alain Rolland explique que le coût de ce dépôt au niveau européen paraissait exorbitant (7/8000€) en regard de l'intérêt économique. Qu'il a décidé de ne pas donner suite. Le conseil en prend acte et approuve cette décision.

### **- Produits**

D'un montant de 73 235 euros

Le montant des cotisations a légèrement baissé à 11 610 euros

Les ressources des institutions revenues à leur niveau de 33 000 euros

La CAVEC a pris en charge pour 5 500 euros, les honoraires d'avocat pour la mise à niveau des mentions légales sur nos sites.

Notons que les produits financiers ont profité de l'augmentation des taux 2 181 euros

L'exercice s'est terminé avec un résultat de **-18 520** euros.

### **- Bilan**

Nos fonds propres s'élèvent maintenant à 87 871 euros.

Cette situation ne facilite pas nos demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

### **- Budget 2024**

Alain Rolland présente le budget 2024.

Notre budget 2024 prévoit des frais de CA à 26 000 euros. C'est le principal poste de dépenses, à l'avenir il faudra reconsidérer leur nombre et leur organisation.

Le poste Communication/site/DPR/FL de 11 000€ comprend la poursuite de l'intranet FL pour 3000€ et la refonte du site internet pour 8 000€.

Il devrait dégager un résultat déficitaire de 16 800 euros.

## ➤ **Offres de services**

### **Francis Lefebvre :**

Gros succès : 304 abonnements, 25% des abonnés se sont connectés. Permet de fidéliser les adhérents.

L'abonnement est annuel pour l'année civile., toutefois les abonnements pris depuis l'arrêt des 304 de 2023 sont valables pour la fin 2023 et l'année 2024.

A ce jour 53 adhérents ont renouvelé leur abonnement et 81 nouveaux ont souscrit.  
Les adhérents qui renouvellent leur abonnement 2023 n'ont rien à faire, leur abonnement se prolonge naturellement.

Attention à la nécessité de communiquer très vite sur la question. La date d'échéance initialement fixée au 15 février est reportée, après discussion, au 29 février.

A cette date ils seront déconnectés de l'intranet FL.

Le conseil du 11 septembre 2023, avait décidé de ne pas augmenter la cotisation de 10€ pour 2024. La fédération a reçu 3 040 € des différentes associations et a réglé en contrepartie à FL 2 400 €.

Les nouveaux abonnements devront suivre la procédure initiale de connexion.

Quelques remarques sur l'utilisation du logiciel font ressortir quelques difficultés pour passer du Mémentis fiscal au Mémentis succession et libéralités.

Alain Rolland va diffuser prochainement un mode d'emploi simplifié sur la manipulation.

### Offres en matière de complémentaires santé :

Une discussion s'instaure sur le moyen de communiquer à nos adhérents les conditions des contrats des mutuelles partenaires.

Les uns veulent envoyer systématiquement les documents à **tous les adhérents**.

D'autres ne voient pas d'un bon œil ce procédé.

Alain Rolland, rappelle que le circuit actuel qui consiste à saisir le président de l'association régionale pour obtenir une attestation d'inscription comme adhérent permet à la fois un contrôle et un suivi.

Les avis étant très divergeant, Alain Rolland soumet au vote les résolutions suivantes :

« Pour envoyer la documentation à tous les adhérents, sans qu'ils le demandent » : Pour 3, Contre 10.

**« Pour la mise à disposition de la documentation sur le site de la Fédération, les adhérents pouvant la consulter avec le code d'accès de leur association » : Pour 12**

Alain Rolland exprime sa crainte de voir les codes circuler librement.

La décision antérieure du CA est donc remplacée par cette résolution.

### Via Santé

Le bilan n'est pas très satisfaisant, très peu d'adhérents ont muté vers le nouveau contrat VS 3309. Il y a lieu de constater une mauvaise communication de VIA SANTE, notamment sur le fait que le contrat VS 2520 est déficitaire et risque d'engendrer une forte progression à l'avenir des cotisations, voire son arrêt.

|         | VS 2520 |         |         |            |          | VS 3309 |         | Les 2   |
|---------|---------|---------|---------|------------|----------|---------|---------|---------|
|         | 01/2023 | Entrées | sorties | Transferts | 10 /2023 | Entrées | 10/2023 | 10/2023 |
| Adh.    | 188     | 8       | 12      | 30         | 154      | 13      | 25      | 179     |
| Bénéfi. | 311     | 9       | 17      | 52         | 251      | 23      | 40      | 291     |

|                     |           |              |           |
|---------------------|-----------|--------------|-----------|
| Décès               | 3         | ALERT 2      | 9         |
| A la Conc.          | 22        | ALERT 3      | 19        |
| Transfert au VS3309 | 12        | ALERT 4      | 12        |
| Transfert à AG2R    | 5         |              |           |
| <b>Total</b>        | <b>42</b> | <b>Total</b> | <b>40</b> |

## **Cotisations 2024**

- Ancien contrat VS 2520 : réévaluation de 15%
- Nouveau contrat VS 3309 : réévaluation 8%

Le contrôle effectué par ECR sur la liste des souscripteurs que nous a transmis Viasante en octobre 2023 nous a permis d'identifier 27 personnes non identifiées comme adhérentes d'une de nos associations. Après recherches et contacts 12 de ces personnes ont adhéré à nos associations, 6 étaient des conjointes d'adhérents ayant souscrites avec leur nom de jeune fille, 2 sont sorties du contrat et 6 sont encore à l'étude.

## **Contrat Mutualia**

|                     | <b>Niveau1</b> | <b>Niveau 2</b> | <b>Niveau 3</b> | <b>Niveau 4</b> |
|---------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Augmentation</b> | 10 %           | 8 %             | 10 %            | 16 %            |

Pas beaucoup de visibilité et pas d'information sur le nombre d'adhérents ECR qui a souscrit le contrat.

Les discussions sur l'évolution du contrat se fait au niveau de la CFR, le président de la CNRPL y participe.

## **Recherche d'une troisième mutuelle.**

Des contacts ont eu lieu avec :

- Allianz, une Visio conférence est programmée semaine 7.
- Verspieren, il ne s'agit pas d'un organisme de mutuelle, mais d'un cabinet de courtage en assurance, qui offre d'effectuer une recherche pour ECR.

Notre rôle est d'informer les adhérents sur les contrats mais en aucun cas les conseiller sur leur situation personnelle.

## **Questions diverses :**

La participation aux Congrès sera décidée ultérieurement.

Les statistiques coaching mémoire seront présentées au prochain CA.

**Le prochain conseil d'administration se tiendra, en principe le 4 avril 2024 à Paris dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.**

La réunion est close à 16 h 15

Alain ROLLAND  
Président

Françoise GRISVARD  
Secrétaire